AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-9-68 829247

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 4 au Bulletin N° 95 — 31 AOUT 1968

AVERTISSEMENTS -

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies fréquentes de la première quinzaine du mois d'Août ont été favorables au développement de la maladie dont les manifestations sont souvent très nombreuses, notamment sur la jeune végétation, dans la plupart des vignobles.

Les pluies orageuses de ces derniers jours ont été suffisantes, dans la plupart des cas, pour lessiver la dernière application et provoquer de nouvelles contaminations.

Si la véraison, qui a débuté dans tous les cépages, ne permet plus des contaminations sur grappes, il est toujours à craindre des attaques tardives sur feuilles qui sont préjudiciables à une maturation normale des raisins et à un bon aoûtement du bois si le mois de Septembre est humide.

En conséquence, dans toutes les vignes où les manifestations du Mildiou sont nombreuses un nouveau traitement est souhaitable pour éviter une destruction prématurée du feuillage.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à la maladie qui peut détruire les grappes jusqu'à la récolte.

En conséquence, le traitement dirigé contre le Mildiou, efficace également contre le Black-Rot, est indispensable dans toutes les vignes où la maladie est présente. Nous rappelons que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Nous insistons sur la nécessité d'assurer une protection constante contre les attaques tardives sur fruits ; ces attaques risquent d'être très graves si les conditions climatiques actuelles persistent.

Ces traitements tardifs contre les Tavelures assureront également une certaine protection contre les maladies de conservation.

P.1.44

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques de la semaine écoulée ont été favorables à l'activité des papillons du deuxième vol. Toutefois le traitement conseillé dans notre dernier bulletin et qui devait être exécuté au début de la semaine écoulée a pu éviter les pénétrations de larves consécutives à cette période favorable au ravageur.

Les pluies orageuses de ces derniers jours ayant lessivé ce traitement, une nouvelle application s'impose dans les situations favorables au Carpocapse où des attaques de la première génération ont été observées.

INFORMATIONS -

VIGNES

CICADELLE VERTE ET "GRILLAGE" DE LA VIGNE

La présence de la Cicadelle verte (EMPOASCA flavescens) responsable de "grillage" des feuilles de vigne a été constatée dans de nombreuses vignes de la région CENTRE, notamment dans le département de l'INDRE-ET-LOIRE (régions de MONTLOUIS et d'AMBOISE) et dans le département du LOIR-ET-CHER.

Nous demandons à tous nos abonnés de se reporter au numéro de Juillet/Août 1968 de la revue PHYTOMA où une étude complète à été consacrée à ce ravageur.

Afin de mieux délimiter l'implantation de cet insecte dans la région CENTRE nous demandons à tous les viticulteurs de nous faire parvenir dans un sachet de matière plastique des feuilles qu'ils supposent être attaquées par ce ravageur. Dans la mesure du possible il serait également intéressant de faire parvenir les larves facilement reconnaissables à la face inférieure des feuilles.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE

Les manifestations du Mildiou sont souvent très nombreuses dans toutes les cultures insuffisamment protégées.

Nous rappelons les indications données dans nos bulletins précédents ; une protection permanente devra être assurée jusqu'à la récolte dans toutes les cultures tardives.

TEIGNE DU POIREAU

Il y a lieu de poursuivre la lutte contre ce ravageur en effectuant un nouveau traitement, en tenant compte des indications données dans notre bulletin du 13 Août.

MOUCHE DU CHOU

Le deuxième vol n'est pas encore terminé. Il y a donc lieu de suivre les indications données dans nos bulletins précédents.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS